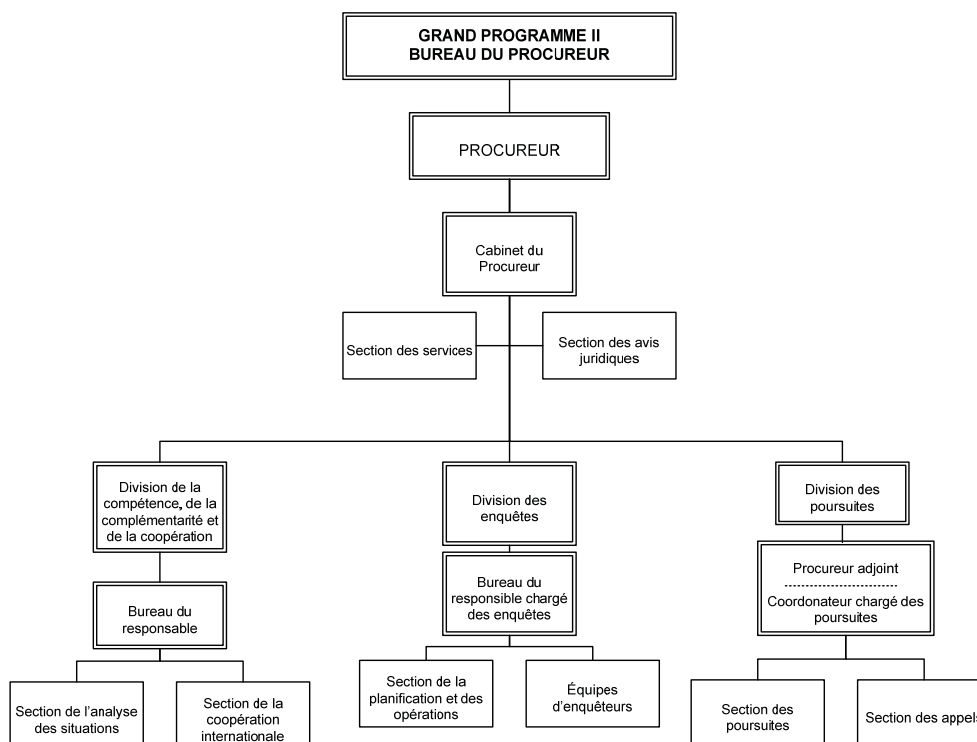


## B. Grand programme II : Bureau du Procureur



### Introduction

126. Le budget 2011 du Bureau du Procureur («Bureau») ne prévoit aucune ressource supplémentaire par rapport à 2010. Le montant total des crédits demandés diminue de 0,2 pour cent par rapport au précédent budget approuvé. Le Bureau va continuer de s'efforcer d'être plus productif encore de manière à faire face aux défis que représentent les nouvelles enquêtes et poursuites, et ce dans l'optique d'accroître le rendement sans avoir à faire appel à des ressources additionnelles.

127. Le projet de budget 2011 pour le Bureau du Procureur fait apparaître une baisse absolue de 50 300 euros par rapport au budget approuvé pour 2010. S'agissant des dépenses effectives pour 2009, l'augmentation globale du budget est de 12 pour cent, alors que le nombre d'affaires en cours ou en suspens a augmenté de 44 pour cent entre 2009 et 2011 (passant de neuf à treize affaires, comme l'indique le tableau ci-après). De plus, toutes les activités additionnelles ou imprévues sont couvertes pour 2009 et 2010 (Abu Garda, Kenya). Le Bureau n'a adressé au Fonds pour imprévu aucune demande de crédits, que ce soit pour la comparution initiale, non prévue, et la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Abu Garda* (Darfour III) en 2009 ou pour l'enquête sur les situations au Kenya en 2010, elle aussi non prévue.

128. Par rapport aux dépenses de 2009, les augmentations afférentes aux postes permanents - le plus gros poste budgétaire du Bureau du Procureur - sont en partie imputables aux ajustements du barème des traitements intervenus l'année précédente, ainsi qu'à la transformation de cinq postes temporaires en postes permanents liés aux situations (démarche compensée par une baisse correspondante des crédits prévus en 2011 pour le personnel temporaire). Par ailleurs, le taux moyen de vacance de postes au Bureau du Procureur pour 2011 sera inférieur au taux pour 2009, d'où un taux de mise en œuvre plus conséquent qu'en 2009.

129. Il a été procédé avec beaucoup de soin à une évaluation des besoins en matière de voyages ; la durée des missions a été écourtée en fonction de l'expérience acquise à ce jour, ce qui a permis non seulement une baisse de 106 300 euros (par rapport au budget approuvé pour 2010) des crédits prévus pour les voyages effectués par le personnel du Bureau du Procureur malgré l'intégration des augmentations générales du coût des voyages, mais encore la possibilité pour le Bureau du Procureur d'accroître le nombre de missions de 25 pour cent, ce qui permet de couvrir toutes les nouvelles enquêtes et affaires qui surviendraient en 2011, ainsi que les besoins additionnels s'agissant de voyages ayant trait à la coopération.

130. Conformément au paragraphe 9 de l'article 42 du Statut de Rome, le Procureur a nommé des conseillers qui sont spécialistes des questions relatives aux violences sexuelles ou d'autres questions spécifiques. Ces nominations n'entraînent aucun coût additionnel puisque les intéressés assurent leurs services à titre gracieux.

131. Le Bureau du Procureur continue de mener ses activités selon trois grands axes. Le premier volet de l'approche coût-efficacité retenue par le Bureau du Procureur est la politique délibérée d'enquêtes et de poursuites ciblées, comme le veut le Statut. Le Bureau protège en effet les droits de quelque 1,8 million de victimes déplacées dans le Nord de l'Ouganda, de près de 3 millions d'entre elles au Darfour, de plus de 2 millions d'entre elles en RDC, de 350 000 victimes déplacées ou menacées de l'être au Kenya, et de plusieurs milliers de victimes de pillages en République centrafricaine, alors qu'il engage des poursuites uniquement contre les personnes ayant la plus lourde responsabilité pour les crimes faisant l'objet d'une enquête. En ciblant ainsi les poursuites (sur les personnes à qui incombe la plus lourde responsabilité), on en renforce l'impact, l'effet dissuasif se faisant sentir ne serait-ce qu'auprès des populations des 111 États Parties - soit quelque 1,76 milliard de personnes - et au-delà. Toute évaluation des coûts se doit de tenir compte de ces considérations.

132. Le deuxième grand axe est la coopération accrue grâce à un réseau de coopération avec les États et les organismes intergouvernementaux et non-gouvernementaux, dans le plein respect du principe de complémentarité. En 2009 et 2010, le Bureau du Procureur a travaillé en étroite concertation avec plusieurs pays de différentes régions, partageant notamment l'information permettant de prêter assistance dans le cadre de l'enquête des crimes commis dans les Kivus.

133. Le troisième axe est le déploiement des ressources en toute souplesse par augmentation ou réduction des enquêtes conjointes, en fonction des besoins. Ce système de rotation et l'utilisation efficace des ressources ont été facilités par une rationalisation accrue du Bureau du Procureur grâce à son manuel opérationnel entré officiellement en vigueur début 2010. Les intéressés peuvent passer d'une équipe à l'autre en fonction des besoins sans connaître le moindre problème d'adaptation.

134. La structure du Bureau du Procureur reste inchangée. Un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer plus encore l'efficacité, sans pour autant avoir à faire appel à de nouvelles ressources. Tout d'abord, le poste de procureur adjoint chargé des enquêtes, vacant depuis plus de trois ans, a été supprimé. L'expérience concrète depuis 2006 confirme en effet que la manière dont le Bureau du Procureur gère actuellement les enquêtes et les procès et la structure actuelle de la Division des enquêtes conviennent tout à fait. En conséquence de quoi, la Division des enquêtes est désormais dirigé par le directeur, et ce de manière permanente.

135. En second lieu, cinq postes de traducteurs temporaires ont été convertis en postes liés aux situations. Lorsque le Bureau du Procureur a commencé ses opérations, on ne savait pas alors combien de temps ces ressources seraient nécessaires. Or, l'expérience a montré que la plupart des fonctions exercées par les traducteurs temporaires s'imposeraient sur une longue durée. La conversion de ces cinq postes, pourvus depuis plus de trois ans et nécessaires pendant encore au moins deux ans, assurera une plus grande stabilité dans ce domaine critique et évitera des pertes d'efficacité imputables au renouvellement du personnel et à la perte de mémoire institutionnelle. Grâce à cette conversion de poste, le budget 2011 pour le personnel temporaire est réduit de 537 500 euros. L'augmentation correspondante du budget affecté aux postes liés aux situations représente une économie

nette de 43 000 euros, puisque les postes permanents (à l'inverse des postes temporaires) sont assortis d'un taux de vacance de postes de 8 pour cent.

136. Dans le projet de budget 2011, il est proposé de reclasser deux postes. Le poste de coordonnateur en matière de poursuites (Programme 2400) de la classe P-5 devient un poste de la classe D-1, ce qui rend compte de l'étoffement des fonctions gestion et surveillance permettant au Procureur adjoint restant de s'acquitter de tâches plus nombreuses pendant les audiences, ainsi que d'autres fonctions de représentation. Le poste de coordonnateur médico-légal, à la Division des enquêtes (Programme 2300), passe de la classe P-4 à la classe P-5.

**Tableau 17 : Modifications du budget du Bureau du Procureur et affectation du personnel par situation**

<i>Budget en euros (# personnel* et # d'affaires)</i>	<i>Soutien opérationnel</i>	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Darfour</i>	<i>RCA</i>	<i>Kenya</i>
Approuvé en 2006	3 428 100 (29) (total 3 affaires)	3 549 700 (27) (1 affaire)	4 770 900 (28) (1 affaire)	4 055 500 (15) (1 affaire)	Sans objet	Sans objet
Approuvé en 2007	3 788 400 (41) (total 5 affaires)	1 109 500 (4) (1 affaire)	5 851 400 (51) (2 affaires)	4 532 500 (35) (1 affaire)	2 553 800 (21) (1 affaire)	Sans objet
Approuvé en 2008	4 709 100 (51) (total 8 affaires)	1 033 700 (4) (1 affaire)	5 835 200 (48) (3 affaires)	4 417 800 (31) (3 affaires)	3 393 400 (24) (1 affaire)	Sans objet
Approuvé en 2009	5 012 700 (59) (9 affaires)	898 900 (3) (1 affaire)	6 124 300 (53) (4 affaires)	4 590 500 (32) (3 affaires)	4 206 300 (24) (1 affaire)	Sans objet
Approuvé en 2010	5 539 200 (61) (11 affaires)	903 800 (3) (1 affaire)	6 655 400 (54) (5-6 affaires)	4 121 400 (24) (3 affaires)	4 794 700 (1-2 affaires)	Sans objet
Proposé en 2011	6 349 900 (69) (13 affaires)	345 800 (1) (1 affaire)	5 414 800 (43) (5 affaires)	2 201 200 (16) (4 affaires)	2 138 300 (10) (1 affaire)	5 194 600 (36) (2 affaires)

\* L'élément concernant le personnel figurant dans ce tableau renvoie aux postes permanents et aux postes liés aux situations, et non au personnel temporaire.

137. Grâce au modèle de rotation du personnel, les ressources approuvées au titre de la demande de budget complémentaire pour 2009 (dans l'affaire contre Jean-Pierre Bemba), restent inscrites dans le budget 2011 à titre de ressources temporaires pour le procès Bemba. Cette façon de procéder permet d'affecter à l'affaire Lubanga les titulaires de postes permanents travaillant sur la situation au Kenya, sans qu'il y ait à demander des ressources additionnelles.

Tableau 18 : Grand programme II : Budget proposé pour 2011

	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)			Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
<b>Bureau du Procureur</b>											
Administrateurs											
Agents des services généraux											
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	4 246,3	13 137,4	17 383,7	4 704,6	14 733,6	19 438,2	4 727,8	5 17,7	19 975,9	517,7	2,7
Personnel temporaire	259,6	3 614,3	3 873,9	37,0	4 185,7	4 222,7	37,0	-537,5	3 685,2	-537,5	-12,7
Personnel temporaire pour les réunions		6,7	6,7								
Heures supplémentaires	0,5		0,5	15,0		15,0			15,0		
Consultants		65,0	65,0						0,8		0,8
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	260,1	3 686,0	3 946,1	52,0	4 290,9	4 342,9	52,0	-536,7	3 806,2	-536,7	-12,4
Voyages	171,4	1 777,4	1 948,8	182,2	2 072,5	2 254,7	241,8	-106,3	2 148,4	-106,3	-4,7
Représentation	7,1		7,1	10,0		10,0			10,0		
Services contractuels	16,1	85,9	102,0	25,0	252,5	277,5	25,0		277,5		
Formation	13,5	141,4	154,9	23,6	55,8	79,4	23,9		79,4		
Dépenses générales de fonctionnement	13,8	263,9	263,9	53,0	274,6	274,6			349,6		27,3
Fournitures et accessoires		20,8	34,6		48,0	101,0			101,0		
Matériel, dont mobilier		68,1	68,1		30,0	30,0			30,0		
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	221,9	2 357,5	2 579,4	293,8	2 733,4	3 027,2	353,7	-31,3	2 995,9	-31,3	-1,0
<b>Total</b>	<b>4 728,3</b>	<b>19 180,9</b>	<b>23 909,2</b>	<b>5 050,4</b>	<b>21 777,9</b>	<b>26 828,3</b>	<b>5 133,5</b>	<b>-50,3</b>	<b>26 778,0</b>	<b>-50,3</b>	<b>-0,2</b>
Participation à l'entretien	186,3	498,6	684,9	113,4	764,6	878,0	128,2	38,95	839,0	38,95	4,44

Tableau 19 : Grand programme II : Effectif proposé pour 2011

	Effectif proposé pour 2011											Total fonctionnaires		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)		SG (autres classes)	Total agents des services généraux
Postes existants	1	2		2	5	9	4	7	2	32	1	15	16	48
Effectif de base														
Effectif lié aux situations					6	21	40	40	15	122		48	48	170
<i>Total partiel</i>	1	2		2	11	30	44	47	17	154	1	63	64	218
Nouveaux postes/Postes convertis							5			5				5
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>17</b>	<b>158</b>	<b>1</b>	<b>63</b>	<b>64</b>	<b>222</b>

## 1. Programme 2100 : Procureur

### Introduction

138. Le Bureau du Procureur est constitué du Cabinet du Procureur, de la Section des services et de la Section des avis juridiques, qui aident le Procureur à coordonner les activités des autres divisions fonctionnelles et des équipes conjointes ainsi que les services qui leur sont fournis. C'est là que sont évaluées et confirmées les politiques du Bureau. Le Comité exécutif (norme 4.2 du Règlement du Bureau du Procureur) fournit des avis au Procureur sur les aspects stratégiques de toutes les opérations et activités du Bureau ; le Cabinet du Procureur assure le secrétariat dudit Comité.

139. Par l'intermédiaire du Comité exécutif, le Procureur dirige les activités principales visant à atteindre les objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du Bureau du Procureur en matière de poursuites, en employant des ressources minimales et en appliquant le principe d'une obligation redditionnelle maximale.

140. À cet égard, le Cabinet du Procureur assure la coordination des activités internes et inter-organes en veillant à employer des fonctionnaires qualifiés et motivés, à assurer un partage effectif de l'information et à instaurer une culture commune à la Cour.

141. La Section des avis juridiques répond aux demandes d'avis juridiques du Procureur et de toutes les divisions fonctionnelles.

142. La Section des services fournit au Bureau du Procureur, en temps voulu, des services administratifs, linguistiques et techniques de grande qualité, en adoptant une démarche souple pour répondre aux besoins des utilisateurs avec des ressources minimales et en assurant la liaison voulue avec le Greffe pour coordonner des services communs sans interruption.

### Objectifs

1. Concevoir des politiques pour appliquer les normes de qualité spécifiées dans le Statut et le Règlement de procédure et de preuve à l'égard de toutes les personnes intervenant dans les procédures ou concernées à un autre titre par les activités de la Cour, d'une manière qui soit respectueuse de la diversité (objectif stratégique 3).
2. Devenir une administration non bureaucratique axée plus sur l'obtention de résultats que sur l'application de procédures, invoquant les règles applicables lorsqu'il le faut pour garantir des droits ou limiter les risques au minimum (objectif stratégique 8).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
<b>Objectif 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution du plan annuel de formation à l'appui de la mise en œuvre intégrale du manuel opérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion du plan annuel de formation mise en œuvre</li> <li>• Pourcentage des groupes ciblés bénéficiant d'une formation</li> </ul>	≥ 95 %  100 % pour les éléments de formation obligatoires ; 60 % pour les éléments de formation facultatifs
<b>Objectif 2</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en œuvre de la totalité des objectifs du Bureau du Procureur en matière d'améliorations linguistiques, administratives, budgétaires et techniques en 2011.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des améliorations/innovations effectivement mises en œuvre.</li> </ul>	> 90 %

Tableau 20 : Programme 2100 : Budget proposé pour 2011

Procureur	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation				
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant	%
Administrateurs		<b>Dépenses non ventilées</b>		2 063,4	2 489,1	2 063,4	2 063,4	920,2	2 983,6	494,5	19,9
Agents des services généraux				632,0	1 307,4	632,0	632,0	675,4	1 307,4		
<b>Total partiel (fonctionnaires)</b>	2 427,3	909,9	3 337,2	2 695,4	3 796,5	2 695,4	2 695,4	1 595,6	4 291,0	494,5	13,0
Personnel temporaire	149,4	1 163,1	1 312,5	37,0	1 533,8	1 570,8	37,0	996,1	1 033,4	-537,5	-34,2
Personnel temporaire pour les réunions		6,7	6,7								
Heures supplémentaires	0,5		0,5	15,0	15,0		15,0		15,0		
Consultants		65,0	65,0		105,2	105,2		106,0	106,0	0,8	0,8
<b>Total partiel (autre personnel)</b>	149,9	1 234,8	1 384,7	52,0	1 691,0	1 691,0	52,0	1 102,4	1 154,4	-536,7	-31,7
Voyages	97,9	302,4	400,3	96,9	498,9	498,9	76,6	467,1	543,7	44,8	9,0
Représentation	7,1		7,1	10,0	10,0		10,0		10,0		
Services contractuels	16,1	54,0	70,1	25,0	217,5	217,5	25,0	192,5	217,5		
Formation	13,5	100,1	113,6	23,6	79,4	79,4	23,9	55,5	79,4		
Frais généraux de fonctionnement	13,8	3,6	3,6	53,0	10,0	10,0	53,0	28,0	81,0		
Fournitures et accessoires		17,6	31,4								
Matériel, dont mobilier		66,3	66,3		30,0	30,0		30,0	30,0		
<b>Total partiel (hors personnel)</b>	148,4	544,0	692,4	208,5	926,8	926,8	188,5	783,1	971,6	44,8	4,8
<b>Total</b>	<b>2 725,6</b>	<b>2 688,7</b>	<b>5 414,3</b>	<b>2 955,9</b>	<b>6 414,3</b>	<b>6 414,3</b>	<b>2 935,9</b>	<b>3 481,0</b>	<b>6 416,9</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>
Participation à l'entretien	116,4	46,9	163,3	73,1	143,8	143,8	79,1	85,3	164,4	-20,6	-14,3

Tableau 21 : Programme 2100 : Effectif proposé pour 2011

Procureur	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services	Total fonctionnaires
Postes existants	1			2	5	3	6	2		19	1	9	10	29
Nouveaux postes/ postes convertis						1	1	3		5		11	11	16
Réaffectation/ Reclassement de postes				2	5	4	7	5		24	1	20	21	45
							5			5				5
<b>Total</b>	<b>1</b>			<b>2</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>5</b>		<b>29</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>50</b>

**(a) Sous-programme 2110 : Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques****Ressources en personnel**

143. Aucun poste nouveau n'est demandé au titre de ce sous-programme.

*Personnel temporaire*

144. La demande porte de nouveau sur une assistance temporaire d'une durée de cinq mois, fournie par du personnel recruté au niveau de la classe P-2, à l'appui des projets spéciaux ou pour faire face aux périodes de pointe prévues en fonction de la capacité du Bureau à fournir des avis juridiques.

*Heures supplémentaires*

145. Des crédits de 15 000 euros sont de nouveau demandés au titre des heures supplémentaires assurées par le personnel agent des services généraux.

*Consultants*

146. En 2011, le Bureau du Procureur continuera de recruter des consultants et des témoins experts sur les questions se rapportant aux situations, pour les besoins des enquêtes et des procès. Les crédits demandés à cet effet s'élèvent à 106 000 euros. Ce montant représente l'équivalent d'une aide de huit mois et demi par des consultants recrutés au niveau de la classe P-5, mais le niveau effectif des consultants sera déterminé sur la base du travail requis et du niveau d'expérience des personnes concernées. Le budget en question demeure sous le contrôle direct et immédiat du Cabinet du Procureur.

147. Conformément au paragraphe 9 de l'article 42 du Statut de Rome, le Procureur a nommé des conseillers spécialistes des questions relatives aux violences sexuelles et d'autres questions spécifiques. Ces consultants assurent leurs services à titre gracieux ; leur nomination n'entraîne donc aucun coût additionnel au titre de ce poste budgétaire.

**Ressources hors personnel***Voyages*

148. Afin de mobiliser, aux plus hauts niveaux, un soutien et une coopération matérielle aux fins des enquêtes conduites par le Bureau du Procureur en vue de l'arrestation des individus recherchés par la Cour, et afin de contribuer à étendre le plus possible la portée effective du Statut de Rome, le Procureur doit entreprendre des missions. Les crédits du Bureau du Procureur ont toujours tenu compte des projets de déplacement du Procureur, de conseillers juridiques et de fonctionnaires chargés des ressources humaines et de l'information du public, ainsi que des principales parties prenantes invitées à rencontrer le Procureur, particulièrement celles qui sont dans l'impossibilité de financer de tels déplacements.

149. Il y a pour 2011 une double réduction : une réduction du nombre de missions (51 par rapport à 57 en 2010) et une réduction de 30 pour cent du nombre de jours de mission par rapport à 2010. Cette mesure a permis de compenser toutes les augmentations imputables à l'inflation, mais aussi une diminution nette de 10 400 euros du budget affecté aux voyages par rapport à 2010.

*Services contractuels*

150. Des crédits de 25 000 euros, correspondant au montant approuvé l'année précédente, sont demandés pour financer les frais de missions conjointes et indépendantes de sensibilisation du public dans les pays où se déroulent les opérations. Les coûts types encourus sont relatifs aux messages radio, à la location d'installations appropriées pour les conférences de presse et à la production et à la distribution de matériel dans les pays où les opérations ont lieu.

*Formation*

151. Le budget afférent à la formation demeure sous le contrôle direct et immédiat du Cabinet du Procureur. Des crédits de 79 400 euros sont demandés pour poursuivre le perfectionnement professionnel de l'ensemble des fonctionnaires du Bureau. Plus spécifiquement, une formation opérationnelle dans les domaines des enquêtes, de l'analyse, de la Défense, ainsi qu'en matière de sécurité sur le terrain et de protection des témoins sera organisée dans le contexte de la mise en œuvre du manuel opérationnel.



Tableau 22 : Sous-programme 2110 : Budget proposé pour 2011

Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs		<b>Dépenses non ventilées</b>	997,2	997,2	997,2	997,2		
Agents des services généraux			325,0	325,0	325,0	325,0		
<b>Total partiel (fonctionnaires)</b>	<b>1 152,6</b>	<b>1 152,6</b>	<b>1 322,2</b>	<b>1 322,2</b>	<b>1 322,2</b>	<b>1 322,2</b>		
Personnel temporaire	149,4	20,1	37,0	37,0	37,0	37,0		
Heures supplémentaires	0,5	0,5	15,0	15,0	15,0	15,0		
Consultants		65,0		105,2		106,0	0,8	0,8
<b>Total partiel (autre personnel)</b>	<b>149,9</b>	<b>85,1</b>	<b>52,0</b>	<b>157,2</b>	<b>52,0</b>	<b>158,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>
Voyages	84,5	56,3	83,0	82,3	58,0	96,9	-10,4	-6,3
Représentation	7,1	7,1	10,0	10,0	10,0	10,0		
Services contractuels	0,3	0,3		25,0		25,0		
Formation	13,5	80,1	23,6	55,8	23,9	55,5		
<b>Total partiel (hors personnel)</b>	<b>105,4</b>	<b>136,4</b>	<b>116,6</b>	<b>163,1</b>	<b>91,9</b>	<b>177,4</b>	<b>-10,4</b>	<b>-3,7</b>
<b>Total</b>	<b>1 407,9</b>	<b>221,5</b>	<b>1 490,8</b>	<b>268,3</b>	<b>1 759,1</b>	<b>283,3</b>	<b>-9,8</b>	<b>-0,6</b>
Participation à l'entretien	58,2		35,3		38,2		-2,9	-8,2

Tableau 23 : Sous-programme 2110 : Effectif proposé pour 2011

Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants	1				1	1	1	4	1	9	1	4	5	14
Nouveaux postes/ Postes convertis						1	1	4	1	9			5	14
Réaffectation / Reclassement de postes														
<b>Total</b>	<b>1</b>				<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>14</b>

**(b) Sous-programme 2120 : Section des services****Ressources en personnel**

152. La conversion de cinq postes temporaires est demandée pour 2011. Comme il est indiqué dans l'introduction au présent grand programme, cinq postes temporaires de traducteur sont convertis en postes permanents liés aux situations. Une évaluation complète des ressources affectées à la traduction au sein du Bureau du Procureur a permis de conclure qu'un certain nombre de postes continuait à être nécessaires, année après année, les personnes recrutées à ces postes étant déjà en poste depuis plus de trois ans. La nécessité continue de ces postes dans le contexte des affaires en cours appelle la parité par rapport aux autres postes liés aux situations qui existent au sein de la Cour. Le fait qu'un taux de vacance de postes de 8 pour cent s'applique à ces postes liés aux situations entraîne une réduction nette des dépenses de personnel pour le présent sous-programme (les coûts afférents au personnel temporaire pour les mêmes postes est de 43 000 euros de plus que pour les postes liés aux situations : 537 500 euros par rapport à 494 500 euros).

153. Au cas où cette conversion n'était pas approuvée, il faudrait revenir au personnel temporaire.

*Personnel temporaire*

154. Indépendamment des conversions demandées plus haut, l'Unité des services linguistiques continue d'avoir besoin de crédits au titre du personnel temporaire (moins les 5 postes EPT convertis dont il est question plus haut), comme les années précédentes. Le recrutement de personnel temporaire s'impose pour faire face à la charge de travail qu'engendrent le volume de traductions et l'interprétation sur le terrain à l'appui des missions d'enquête.

155. Les besoins en matière de personnel restent inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir 15 ETP pour l'ensemble des services de traduction, de révision et d'interprétation à l'appui du mandat du Bureau du Procureur. Dans le cadre de cette demande, 8 ETP sont assurés par les postes permanents (liés aux situations) (dont les cinq postes dont la conversion est demandée); les 7 ETP restants étant assurés par le recrutement flexible de personnel temporaire au mois.

156. L'Unité des services linguistiques continue de vouloir compenser la pénurie de moyens, représentant 2,65 EPT (2 041 pages, ou 770 pages par EPT), grâce aux gains d'efficacité et à l'externalisation, lorsque les considérations relatives à la confidentialité le permettent.

**Tableau 24 : Répartition fonctionnelle des traducteurs (postes temporaires et postes permanents) et capacité de traduction en découlant, compte tenu de la charge de travail prévue en 2011**

Langues	Équivalent temps plein (ETP)									Total ETP	Capacité/ Demande Traduction		
	Traduction	Autres services linguistiques									Charge de travail prévue en 2011 (pages) par rapport aux chiffres de 2010	Capacité des ressources en 2011 (pages)	Excédent/ Déficit (pages)
	Traduction	Gestion traduction et interprétation sur le terrain	Interprétation sur le terrain. Tests, formation et soutien	Interprétation en mission	Interprétation par téléphone	Scannage de documents	Soutien à la transcription (contrôle de qualité)	Traduction à vue	Révision et relecture (traductions externalisées)				
Anglais - Français	3,0		0,1	0,1					0,8	4	3 199	2 310	-889
Français - Anglais	1,9	0,8		0,5					0,8	4	1 928	1 463	-465
Anglais - Arabe	0,2			0,4	0,3				0,1	1	1 159	154	-1 005
Arabe - Anglais	0,3			0,2						0,5	70	231	161
Kinyarwanda/Swahili/Lingala - Français	1,4		0,2	0,8	0,3		0,2		0,1	3	1 005	1 078	73
Swahili - Anglais	0,1	0,1	0,1	0,5		0,1		0,1		1	25	77	52
Sango				0,4	0,2	0,2		0,2		1	-	-	-
Acholi	0,4			0,1						0,5	276	308	32
<b>Total ETP</b>	<b>7,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>1,8</b>	<b>15</b>	<b>7 662</b>	<b>5 621</b>	<b>-2 041</b>

*Voyages*

157. Le budget des voyages prévoit des missions dans le cadre d'enquêtes, uniquement pour le personnel technique et les interprètes sur le terrain (locaux et internationaux), ainsi que pour les missions de recrutement d'interprètes sur le terrain. Vu qu'il s'agit de missions d'appui, la Section a repris à son compte la démarche plus économique adoptée par les équipes d'enquêteurs, consistant à effectuer des missions plus courtes mais mieux ciblées. À ce titre, 45 missions de plus sont prévues ; pour compenser, le nombre de jours de mission est réduit de 102 jours (soit une réduction de 13 pour cent par rapport à 2010). Les coûts afférents aux voyages diminuent ainsi de 55 200 euros par rapport au budget 2010, une fois tenu compte de la hausse du coût des vols aériens et de l'indemnité journalière de subsistance.

158. Le budget de base en matière de voyages prévoit des missions de routine en Europe pour du personnel technique, linguistique et administratif participant à des conférences professionnelles et des missions pour les besoins de la présentation du budget (trois réunions).

*Services contractuels*

159. Les principales dépenses, en ce qui concerne la gestion en 2011 des projets du Bureau du Procureur en matière de technologie de l'information, ont trait à l'optimisation des processus afin d'obtenir des gains de productivité : adaptation du logiciel SharePoint 2007 et mise à jour de sites internes (35 000 euros) ; outils pour la révision d'informations recueillies électroniquement et ayant une pertinence potentielle (50 000 euros) ; services contractuels pour la mise à jour du système pour les logiciels de gestion de contacts ayant trait aux situations (55 000 euros).

160. Des crédits sont demandés aux fins de l'externalisation de la traduction, pour renforcer la capacité interne du service de traduction du Bureau du Procureur pendant les périodes de pointe où la charge de travail portant sur des situations est soumise à des délais rigoureux ainsi qu'à l'occasion de la réception de communications dans des langues autres que les langues de travail de la Cour. La somme demandée reste de 40 000 euros.

*Frais généraux de fonctionnement*

161. Les crédits demandés s'élèvent toujours à 10 000 euros pour faire face en partie aux coûts des projets évoqués ci-dessus.

*Fournitures et accessoires/Matériel*

162. Comme l'année précédente, la somme de 35 000 euros est demandée pour le renouvellement des abonnements à des bases de données et à des revues professionnelles spécifiques au Bureau du Procureur et pour l'achat d'ouvrages de référence nécessaires aux activités essentielles du Bureau du Procureur.

163. Une somme de 20 000 euros est demandée pour les licences de mise à jour de logiciels de gestion de contacts ayant trait aux situations et de logiciels de gestion des demandes d'aide. Une somme renouvelable de 10 000 euros est demandée pour l'entretien, le renouvellement et l'amélioration de matériel qui sert aux missions spécifiques du Bureau du Procureur (appui audio-visuel aux enquêtes).

Tableau 25 : Sous-programme 2120 : Budget proposé pour 2011

Section des services	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs		<b>Dépenses non ventilées</b>						
Agents des services généraux	1 274,7	909,9	1 066,2	425,7	1 066,2	920,2	1 986,4	494,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>		<i>2 184,6</i>		<i>1 491,9</i>		<i>1 840,4</i>		<i>982,4</i>
Personnel temporaire	1 143,0	1 143,0	307,0	675,4	307,0	675,4	982,4	
Personnel temporaire pour les réunions	6,7	6,7	1 373,2	1 101,1	1 373,2	1 595,6	2 968,8	494,5
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 149,7</i>		<i>1 533,8</i>		<i>996,4</i>		<i>996,4</i>
Voyages	13,4	246,1	13,9	319,7	18,6	370,2	388,8	55,2
Services contractuels	15,8	54,0	25,0	167,5	25,0	167,5	192,5	
Formation		20,0		20,0				
Frais généraux de fonctionnement		3,6		10,0		10,0	10,0	
Fournitures et accessoires	13,8	17,6	53,0	28,0	53,0	28,0	81,0	
Matériel, dont mobilier		66,3		30,0		30,0	30,0	
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>43,0</i>	<i>407,6</i>	<i>91,9</i>	<i>555,2</i>	<i>96,6</i>	<i>605,7</i>	<i>702,3</i>	<i>55,2</i>
<b>Total</b>	<b>1 317,7</b>	<b>2 467,2</b>	<b>1 465,1</b>	<b>3 190,1</b>	<b>1 469,8</b>	<b>3 197,7</b>	<b>4 677,5</b>	<b>12,3</b>
Participation à l'entretien	58,2	46,9	37,8	70,7	40,9	85,3	126,2	-17,7

Tableau 26 : Sous-programme 2120 : Effectif proposé pour 2011

Section des services	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
										Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Total agents des services généraux				
Postes existants					1	4	2	2	1	10	5		5	5	15
Effectif lié aux situations						1	1	1	3	5		11		11	16
<i>Total partiel</i>					<i>1</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>15</i>		<i>16</i>		<i>16</i>	<i>31</i>
Nouveaux postes/ Postes convertis							5			5					5
Effectif de base							5			5					5
Effectif lié aux situations															
<i>Total partiel</i>															
Réaffectation/ Reclassement de postes															
Effectif de base															
Effectif lié aux situations															
<i>Total partiel</i>															
<b>Total</b>					<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>20</b>		<b>16</b>		<b>16</b>	<b>36</b>

## 2. Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

### Introduction

164. La Division contribue principalement à la mise en place du puissant et important réseau d'appui et de coopération avec les États, les organisations internationales et les autres partenaires, qui doit exister pour que le Bureau s'acquitte avec efficacité de son mandat judiciaire, et conduit les activités du Bureau du Procureur pour ce qui concerne les questions de compétence, de recevabilité, d'intérêt des victimes et de coopération. Elle canalise et coordonne toutes les demandes d'assistance, négocie les accords de coopération nécessaires, met en place des réseaux de partage de l'information et déploie des efforts pour mobiliser un soutien en vue des arrestations. Elle coordonne toutes les questions liées aux relations extérieures et procède à l'examen préliminaire des communications sur les crimes relevant de la compétence de la Cour.

165. Au sein de la Division, pour permettre la tenue de procès impartiaux, efficaces et rapides, la Section de l'analyse des situations dispense des avis sur des questions complexes de fait et de droit relatives à la complémentarité, à la compétence et à l'évaluation des intérêts de la justice, particulièrement des intérêts des victimes.

### Objectifs

1. Mener quatre ou cinq nouvelles enquêtes relatives à des affaires, dans le cadre de situations existantes ou de situations nouvelles, et conduire au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (objectif stratégique 1).
2. Concevoir des mécanismes pour assurer toute la coopération nécessaire, en particulier en ce qui concerne l'arrestation et la remise des personnes concernées, la protection des témoins et l'exécution des peines (objectif stratégique 5).
3. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour, grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 6).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
<p><b>Objectif 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise au Comité exécutif de rapports analytiques périodiques sur les communications reçues et sur les questions de compétence, de recevabilité ou touchant aux intérêts de la justice concernant des situations faisant l'objet d'un examen préliminaire ou d'une d'enquête.</li> <li>• Conformité aux procédures et réponse en temps opportun aux demandes d'assistance.</li> <li>• Élargissement de la gamme des pourvoyeurs d'information et d'autres formes d'appui, dont notamment la coopération en matière d'enquête ou de procès, et conclusion d'accords/d'arrangements suivant les besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage effectif des rapports communiqués en temps opportun et validés par le Comité exécutif.</li> <li>• Proportion de demandes traitées en temps voulu et conformément aux procédures matérielles et formelles : taux de conformité</li> <li>• Proportion des accords de coopération et des arrangements d'appui et de coopération conclus suivant les besoins.</li> </ul>	<p>100 %</p> <p>&gt; 95 %</p> <p>100 %</p>
<p><b>Objectif 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Progrès suffisants dans la mise en œuvre des stratégies de coopération et d'arrestation élaborées pour chaque situation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre effective comparée à la mise en œuvre prévue.</li> </ul>	100 %
<p><b>Objectif 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des objectifs annuels fixés dans les stratégies en matière de coopération et de relations extérieures mettant directement en jeu le Bureau du Procureur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux effectif de réalisation des objectifs annuels.</li> </ul>	100 %

## Ressources en personnel

### *Personnel temporaire*

166. La Division conservera les ressources en personnel temporaire qui lui ont été allouées en 2010, à savoir dix mois pour un conseiller/analyste chargé de la coopération de la classe P-2, dont le concours s'avère toujours nécessaire.

## Ressources hors personnel

### *Voyages*

167. Il a été établi en 2010 que des missions plus fréquentes mais plus courtes étaient nécessaires pour répondre aux objectifs en matière d'analyse préliminaire et de coopération. Les crédits demandés au titre des voyages pour 2011 prévoient donc une réduction du nombre de journées de mission (réduction de 151 jours, ou 25 pour cent), mais permettent 16 missions supplémentaires sans augmentation significative de ce poste budgétaire par rapport à 2010. La légère augmentation, de 16 700 euros, qui tient compte de l'augmentation du prix des billets d'avion à destination des zones d'opération, est compensée par une réduction du budget des voyages d'autres sous-programmes au sein du Bureau du Procureur.

168. Des missions liées aux situations sont demandées pour assurer une coopération dans toutes les situations et pour poursuivre l'analyse des situations faisant l'objet d'une enquête. Douze missions de moins sont prévues, soit 99 missions pour les analystes de situations et les conseillers en matière de coopération se rendant sur place avant les missions d'enquête ou à l'appui de celles-ci.

169. Le budget de base comprend des missions menées par la Section de l'analyse des situations pour les besoins d'analyse préliminaire dans huit situations au plus. Il prévoit de plus des voyages pour permettre au Directeur de la Division, accompagné du Procureur ou agissant en son nom, d'assister à des réunions de haut niveau dans le but de s'assurer, d'une manière générale, la coopération nécessaire des États et des organisations internationales, ainsi que le déplacement de conseillers en matière de coopération. Le budget de base prévoit désormais en moyenne 4,5 missions par mois, par rapport à 2,5 en 2010, sans pour autant entraîner une forte augmentation des ressources.

Tableau 27 : Programme 2200 : Budget proposé pour 2011

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs			729,2	902,4	729,2	902,4	1 631,6	
Agents des services généraux			122,8	122,8	122,8	122,8	122,8	
Total partiel (fonctionnaires)		<b>Dépenses non ventilées</b>	852,0	1 754,4	852,0	902,4	1 754,4	
Personnel temporaire				70,3		70,3	70,3	
Total partiel (autre personnel)				70,3		70,3	70,3	
Voyages			39,6	348,3	50,7	338,8	389,5	4,3
Total partiel (hors personnel)			39,6	348,3	50,7	338,8	389,5	4,3
<b>Total</b>			<b>828,0</b>	<b>1 274,3</b>	<b>902,7</b>	<b>1 311,5</b>	<b>2 214,2</b>	<b>0,8</b>
Participation à l'entretien			31,0	26,4	20,2	39,8	59,9	2,6
				57,4		21,8	36,6	1,6

Tableau 28 : Programme 2200 : Effectif proposé pour 2011

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants				1	1	2	1	1	1	6		2	2	8
						3	3	3	3	9				9
Total partiel				1	1	5	4	4	4	15		2	2	17
Nouveaux postes/Postes convertis														
Réaffectation/Reclassement de postes														
<b>Total</b>				<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>15</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>17</b>

### 3. Programme 2300 : Division des enquêtes

#### Introduction

170. La Division joue un grand rôle dans la qualité de la justice en aidant le Bureau du Procureur à conduire des enquêtes impartiales et rapides conformément au Statut de Rome. Elle est responsable, pour chaque affaire, de l'établissement des plans de sécurité et des politiques en matière de protection qui s'imposent pour veiller à la sécurité et au bien-être des victimes, des témoins, du personnel du Bureau, et des personnes éventuellement en danger du fait de leurs relations avec la Cour, le tout dans le respect des meilleures pratiques et, le cas échéant, en concertation et en coordination avec le Greffe sur les questions ayant trait à la protection et à l'appui. La Division assure des services d'expert et un appui en matière d'enquête et aide à préparer et à coordonner le déploiement du personnel du Bureau du Procureur sur le terrain.

171. La Division procède par ailleurs à l'analyse factuelle de la criminalité dans le contexte d'une information ou d'éléments de preuve, à l'appui d'analyses, de bilans, d'enquêtes et de poursuites préliminaires.

#### Objectifs

1. Conduire jusqu'à cinq nouvelles enquêtes sur des affaires, dans le cadre de situations existantes ou de situations nouvelles, et garder ouvertes sept enquêtes en suspens (y compris l'appui à trois procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire) (objectif stratégique 1).
2. Maintenir et perfectionner davantage le système en place qui permet de traiter l'ensemble des risques en matière de sécurité, en s'efforçant d'assurer à tous les participants une sécurité maximum en conformité avec le Statut de Rome (objectif stratégique 2).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
<p><b>Objectif 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs en matière de collecte de l'information et d'analyse définis dans le plan conjoint des équipes d'enquêteurs atteints pour les cinq enquêtes et analyses préliminaires.</li> <li>• Mise en œuvre de la stratégie concernant les victimes dans le cadre des enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparaison de la collecte de données prévue avec la collecte effective de données.</li> <li>• Enquêtes de satisfaction semestrielles faisant état de produits analytiques (équipe conjointe, équipe affectée au procès, Comité exécutif).</li> <li>• Niveau d'application de la stratégie conforme aux prévisions</li> </ul>	<p>Écart 0% en supposant qu'aucun événement imprévu ne se produise</p> <p>&gt; 90% de résultats satisfaisants</p> <p>Écart 0% en supposant qu'aucun événement imprévu ne se produise</p>
<p><b>Objectif 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun incident en matière de sécurité affectant des témoins ou le personnel qui soit la conséquence d'une exposition regrettable à un danger ou d'une carence de la part du Bureau du Procureur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'incidents en matière de sécurité affectant des témoins ou le personnel qui soient la conséquence d'une exposition regrettable à un danger ou d'une carence de la part du Bureau du Procureur.</li> </ul>	zéro



Tableau 29 : Programme 2300 : Budget proposé pour 2011

Division des enquêtes	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs			285,9	7 515,4	285,9	7 515,4	7 801,3	
Agents des services généraux			122,8	1 842,0	122,8	1 842,0	1 964,8	
Total partiel (fonctionnaires)	427,7	8 285,8	408,7	9 357,4	408,7	9 357,4	9 766,1	
Personnel temporaire								
Total partiel (autre personnel)								
Voyages	0,9	953,1	1,3	1 151,0	1,3	1 151,0	991,6	-13,9
Services contractuels		31,9		60,0		60,0	60,0	
Formation		41,3		41,3		41,3		
Frais généraux de fonctionnement		260,3		264,6		264,6	339,6	28,3
Fournitures et accessoires		3,2		20,0		20,0	20,0	
Matériel, dont mobilier		1,8						
Total partiel (hors personnel)	0,9	1 291,6	1,3	1 495,6	1,3	1 411,2	1 411,2	-85,7
<b>Total</b>	<b>428,6</b>	<b>10 899,1</b>	<b>410,0</b>	<b>12 675,7</b>	<b>408,7</b>	<b>12 591,3</b>	<b>13 000,0</b>	<b>-85,8</b>
Participation à l'entretien	19,4	319,7	5,0	495,0	10,9	442,7	453,6	9,3

Tableau 30 : Programme 2300 : Effectif proposé pour 2011

Division des enquêtes	SCA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants														
Effectif de base		1		1	-1	2				3		2	2	5
Effectif lié aux situations					3	10	30	30	6	79		30	30	109
Total partiel		1		1	2	12	30	30	6	82		32	32	114
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations					1	-1				-1				-1
Total partiel					1	-1								
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif lié aux situations		-1			1	-1				-1				-1
Total partiel		-1			1	-1								
<b>Total</b>				1	3	11	30	30	6	81		32	32	113

**(a) Sous-programme 2310 : Équipes d'enquêteurs****Ressources en personnel**

172. Aucun poste nouveau n'est demandé au titre de ce sous-programme. Il est répondu aux besoins de ressources pour de nouvelles situations par la rotation des enquêteurs libérés lorsqu'une affaire passe au stade du procès ; par exemple, les membres de l'équipe d'enquêteurs affectés à la RCA ont été répartis entre les enquêtes au Kenya et les nouvelles enquêtes en RDC.

173. Ce sous-programme connaît une augmentation des dépenses de personnel, que vient compenser une réduction au titre du sous-programme 2320 du fait de la réaffectation de quatre postes au sein de la Division. Le budget du Programme 2300 n'en est pas affecté.

174. En ce qui concerne les trois postes d'enquêteur financier, le transfert opéré entre les sous-programmes 2320 et 2310 sont de nature plus technique, et témoignent de la nouvelle structure hiérarchique au sein de l'Unité chargée des enquêtes financières, les intéressés étant responsables devant le coordonnateur chargé des enquêtes.

175. L'échange d'un poste (de fonctionnaire médico-légal) entre les équipes d'enquêteurs et la Section de la planification et des opérations (2320) apporte un appui renforcé à l'Unité d'intervention scientifique.

176. Un reclassement de poste est en cours : celui du coordonnateur médico-légal qui, de la classe P-4, passe à la classe P-5.

177. En réalité, le poste de coordonnateur médico-légal avait fait l'objet d'un reclassement à la classe P-5 en 2006. Le classement de ce poste a été décidé en fonction de l'analyse de toutes les tâches que le titulaire serait amené à effectuer. Étant donné que les activités médico-légales étaient peu importantes à l'époque, il avait été décidé de reporter le reclassement jusqu'à ce que l'exercice de toutes les fonctions soit requis en permanence.

178. Ce stade est désormais atteint, puisque toutes les fonctions médico-légales sont en effet pratiquées, dont les exhumations *in situ*, l'analyse médico-légale de l'ADN et des rayons X pour déterminer l'âge et l'identité, l'examen médico-légal du matériel informatique saisi, la reconstruction et la photographie aériennes à vocation judiciaire. Dans la quasi-totalité des cas, les éléments de preuve ainsi obtenus deviennent pièces à conviction.

*Personnel temporaire*

179. Le sous-programme continue d'avoir besoin de crédits destinés au personnel temporaire pour l'équivalent de cinq mois de travail d'un enquêteur de la classe P-3 et de quatre mois de travail d'un enquêteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe de niveau P-2 pour remplacer le personnel chargé des enquêtes apportant leur appui aux procès en cours. De plus, des crédits sont demandés pour continuer le Groupe d'échange d'informations sur les crimes de guerre.

**Ressources hors personnel***Voyages*

180. Dans le droit fil des efforts déployés par le Bureau du Procureur pour faire des économies au titre des voyages, les crédits demandés en 2011 représentent une réduction de 216 500 euros du budget affecté aux voyages par rapport à 2010. Le nombre total de missions progresse pour tenir compte des nouvelles enquêtes, mais la durée des missions baisse de près de 50 pour cent, passant de 2 335 jours de mission à 1 210.

181. Des crédits sont prévus pour toutes les fonctions ayant trait aux missions d'enquête et de collecte d'éléments de preuve dans le cadre des enquêtes et procès en cours ainsi que pour l'administration des témoins et des éléments de preuve dans les affaires qui restent en suspens (mandats d'arrêt en souffrance), sauvegardant ainsi les investissements déjà faits

dans ces affaires ainsi que leur intégrité dans l'éventualité d'une arrestation et d'une remise ultérieures de personnes.

*Frais généraux de fonctionnement*

182. Ce poste budgétaire a trait uniquement aux frais encourus automatiquement par les témoins qui prennent part à des entretiens et aux coûts liés à l'obligation de vigilance du Bureau du Procureur à l'égard des témoins qui prêtent leur concours aux affaires. Étant donné la multiplication des enquêtes en cours et le nombre d'affaires qui restent en suspens, le montant demandé passe de 75 000 euros en 2010 à 339 400 en 2011, conformément aux prévisions pour les opérations relatives aux témoins et aux missions sur le terrain pour 2011. Cette augmentation est entièrement compensée par les diminutions au titre du budget des voyages pour ce sous-programme.

*Fournitures et accessoires*

183. Comme en 2010, un montant de 20 000 euros est demandé pour la reconstitution et le remplacement des équipements de terrain ainsi que pour acheter du matériel de communication destiné à l'administration des témoins dans le cadre des cinq situations.

Tableau 31 : Sous-programme 2310 : Budget proposé pour 2011

Équipes d'enquêteurs	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs								
Agents des services généraux		<b>Dépenses non ventilées</b>						
<b>Total partiel (fonctionnaires)</b>	4 022,7	4 022,7	4 603,1	4 603,1	4 805,0	4 805,0	201,9	4,4
Personnel temporaire	69,6	69,6	170,6	170,6	170,6	170,6		
<b>Total partiel (autre personnel)</b>	69,6	69,6	170,6	170,6	170,6	170,6		
Voyages	651,2	651,2	861,6	861,6	645,2	645,2	-216,4	-25,1
Frais généraux de fonctionnement	260,3	260,3	264,6	264,6	339,6	339,6	75,0	28,3
Fournitures et accessoires	3,2	3,2	20,0	20,0	20,0	20,0		
Matériel, dont mobilier	1,8	1,8						
<b>Total partiel (hors personnel)</b>	916,5	916,5	1 146,2	1 146,2	1 004,8	1 004,8	-141,4	-12,3
<b>Total</b>	<b>5 008,8</b>	<b>5 008,8</b>	<b>5 919,9</b>	<b>5 919,9</b>	<b>5 980,4</b>	<b>5 980,4</b>	<b>-60,4</b>	<b>-1,0</b>

Participation à l'entretien	3,9	137,8	141,7	2,5	221,0	223,5
-----------------------------	-----	-------	-------	-----	-------	-------

Tableau 32 : Sous-programme 2310 : Effectif proposé pour 2011

Équipes d'enquêteurs	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants		1			1	7	18	12	6	1		6		1
Effectif lié aux situations										44				50
<b>Total partiel</b>		1			1	7	18	12	6	45		6		51
Nouveaux postes/Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations		-1				1		1		-1				-1
<b>Total partiel</b>		-1			1	1		1		2				2
Réaffectation/Reclassement de postes						1		1		1				1
<b>Total</b>					1	8	18	13	6	46		6		52

**(b) Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations****Ressources en personnel**

184. Aucun poste nouveau n'est demandé pour 2011, le niveau des effectifs demeurant celui qui a été approuvé pour 2010.

185. Comme indiqué aux paragraphes 177 à 179 ci-dessus, une légère réduction des dépenses de personnel est prévue, du fait de la réaffectation des trois postes du sous-programme 2320 au sous-programme 2310 et, par voie de réciprocité, d'un échange de poste avec le sous-programme 2320. Il y a donc réduction nette de deux postes au sein de ce sous-programme.

*Personnel temporaire*

186. Les besoins en personnel temporaire restent identiques à ceux prévus dans le budget de l'année précédente, à savoir 21 ETP pour la transcription dans les langues de travail et les autres langues ainsi que pour le traitement des métadonnées et l'examen des documents dans le cadre des situations faisant l'objet d'enquêtes. En outre, des crédits sont de nouveau demandés pour l'équivalent de deux mois de personnel temporaire recruté à la classe P-2 pour des experts psychosociaux chargés de faire un bilan préalable aux entretiens et d'apporter, lors des entretiens sur le terrain, un soutien aux enfants et aux témoins traumatisés.

187. Comme l'année précédente, des crédits sont demandés pour l'équivalent de cinq mois de travail d'un analyste adjoint de 1<sup>re</sup> classe de niveau P-2, en vue de renforcer la capacité des équipes d'enquêteurs du fait de l'affectation d'analystes à l'appui des procès.

**Ressources hors personnel***Voyages*

188. Il est prévu une légère augmentation, de 55 600 euros, du budget des voyages de la Section de la planification et des opérations, s'expliquant par la nécessité d'effectuer des missions plus nombreuses aux fins ci-après, et par le peu de possibilités d'en réduire la durée :

(a) Missions d'analyse avancée et d'analyse de situations en cours à l'appui des enquêtes ;

(b) Missions de l'expert-adjoint en victimes et/ou l'expert en psychologie inscrit sur les listes de la Cour chargé de procéder à un bilan préalable aux entretiens et/ou d'aider dans le cadre des entretiens que les enquêteurs mènent avec des victimes ou des témoins fortement traumatisés ;

(c) Missions de l'Unité d'appui opérationnel afin de mettre au point les évaluations des risques, d'assurer la conformité et l'efficacité opérationnelle du système en place, de veiller à la sécurité du personnel de terrain et de faire face aux situations d'urgence ;

(d) Missions de fonctionnaires sur le terrain appuyant les enquête et effectuant des tâches d'administration des témoins pour l'ensemble des affaires en cours ou en suspens ;

(e) Missions d'enquête médico-légales à l'appui de situations se trouvant au stade de l'enquête ou du procès.

189. L'augmentation du budget des voyages de ce sous-programme est compensée par une baisse du budget des voyages du sous-programme 2310, le tout représentant, après prise en compte de l'inflation, une réduction de 160 800 euros du budget des voyages de la Division des enquêtes.

*Services contractuels*

190. Comme dans le budget de 2010, des crédits de 60 000 euros sont demandés pour l'externalisation de la transcription des langues de travail et des autres langues en période de pointe, à l'appui des préparatifs en vue des procès, de la collecte d'éléments de preuve et des analyses.

Tableau 33 : Sous-programme 2320 : Budget proposé pour 2011

Section de planification et des opérations	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%	
Administrateurs			285,9	3 280,7	285,9	3 078,8	3 364,7	-201,9	-5,7
Agents des services généraux		<b>Dépenses non ventilées</b>	122,8	1 473,6	122,8	1 473,6	1 596,4		
Total partiel (fonctionnaires)			408,7	4 754,3	408,7	4 552,4	4 961,1	-201,9	-3,9
Personnel temporaire	427,7	4 263,1	469,8	4 690,8					
Total partiel (autre personnel)			1 252,1	1 252,1	1 652,1	1 652,1	1 652,1		
Voyages	0,9	301,9	302,8	290,7			346,4	55,7	19,1
Services contractuels		31,9	31,9	60,0			60,0		
Formation		41,3	41,3						
Total partiel (hors personnel)	0,9	375,1	376,0	350,7	1,3	349,4	406,4	55,7	15,9
<b>Total</b>	<b>428,6</b>	<b>5 890,3</b>	<b>6 318,9</b>	<b>7 165,8</b>	<b>410,0</b>	<b>6 755,8</b>	<b>7 019,6</b>	<b>-146,3</b>	<b>-2,0</b>
Participation à l'entretien	15,5	181,8	197,4	274,0	2,5	274,0	242,4	34,09	12,33

Tableau 34 : Sous-programme 2320 : Effectif proposé pour 2011

Section de planification et des opérations	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Postes existants				1	-1	2				2	2		2	4
Nouveaux postes/Postes convertis					2	3	12	18		35	24		24	59
Réaffectation/Reclassement de postes					1	5	12	18		37	26		26	63
Total				1	2	3	12	17		35	26		26	61

## 4. Programme 2400 : Division des poursuites

### Introduction

191. La Division des poursuites joue un rôle déterminant dans les activités essentielles de la Cour, à savoir conduire des procès impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome. Elle est chargée de plaider des affaires devant les chambres des trois sections judiciaires, de rédiger l'ensemble des observations écrites adressées aux chambres et de participer aux activités d'enquête et de préparation des affaires menées par les équipes conjointes.

### Objectifs

1. Conduire quatre ou cinq enquêtes relatives à des affaires, dans le cadre de situations existantes ou de situations nouvelles, et au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération externe nécessaire (objectif stratégique 1)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
<p><b>Objectif 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission de demandes concises et de qualité dans les délais stipulés.</li> <li>• Présentation utile d'éléments de preuve devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'acceptation des demandes et des réponses aux demandes par les chambres.</li> <li>• Temps que prend le réquisitoire du Procureur (nombre de journées effectives durant lesquelles la Cour siège) pour chaque affaire.</li> <li>• Nombre de témoins par affaire réduit au minimum afin de réduire le plus possible toute exposition à un danger.</li> </ul>	<p>≥ 80%</p> <p>≤ 6 mois</p> <p>Strict minimum - au moins comparable à la moyenne actuelle par procès (30-35)</p>

### Ressources en personnel

#### Réaffectation

192. Aucun poste nouveau n'est demandé pour la Division des poursuites en 2011.

193. Comme indiqué dans l'introduction au Bureau du Procureur, on attend l'approbation du reclassement du poste de coordonnateur chargé des poursuites, de la classe P-5 à la classe D-1 ; dans le budget 2010, ce poste a fait l'objet d'une réaffectation du Cabinet du Procureur. La charge de travail plus lourde s'explique par la restructuration permanente des fonctions de représentation du Procureur adjoint restant et par les fonctions qu'il doit exercer lors des audiences.

194. Les fonctions essentielles attachées à ce poste et la justification du reclassement sont indiquées ci-après.

En concertation avec le Procureur adjoint chargé des poursuites, le titulaire est amené à :

(a) Surveiller les chefs des équipes chargées des poursuites et les autres membres des équipes conjointes et des équipes chargées des procès, en établissant et coordonnant des directives/lignes de conduite pour assurer la cohérence sur les points juridiques et l'élaboration complète et optimale des stratégies juridiques, et en révisant les pièces ;

(b) Donner des avis juridiques au Procureur et au Procureur adjoint sur les affaires, sur les questions de droit, sur la politique du bureau et sur d'autres questions de nature stratégique ou juridique ;

(c) Préparer et/ou réviser les pièces de plaidoirie afin de veiller à leur qualité et à leur cohérence et représenter au mieux les intérêts du Bureau du Procureur ;



(d) Représenter la Division des poursuites lors des procès et à l'occasion de contacts à l'extérieur avec les organisations internationales, les juges en visite, les représentants d'États, les organisations non gouvernementales, les universitaires et d'autres groupes extérieurs.

195. Le coordonnateur par intérim (poste temporaire) a procédé à la coordination des équipes chargées des poursuites et amélioré la rédaction et la cohérence des pièces soumises. Il assure la surveillance de toutes les équipes, veille à la mise en pratique uniforme du nouveau manuel opérationnel dans toute la Division. Il assure également la liaison entre les équipes de l'Accusation chargées des procès et le Comité exécutif, là encore en renforçant la normalisation et en rationalisant les activités.

#### *Personnel temporaire*

196. Du personnel temporaire comparable à celui approuvé en 2010 est encore demandé, pour prêter appui à l'affaire *Le Procureur c. Jean Pierre Bemba* et compléter la capacité préliminaire des équipes de l'Accusation pour les deux affaires dans le cadre de la situation au Kenya (cette équipe étant composée en majorité par les ressources qui seront libérées, courant 2010, par l'équipe travaillant sur l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga*).

197. Ces ressources continuent d'être demandées à titre de personnel temporaire et non de postes permanents, étant donné que les modalités de la rotation des fonctionnaires permanents affectés au procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* (fin 2011) ne sont pas encore connues. Les besoins en personnel temporaire au-delà de 2011 ne peuvent donc pas encore être déterminés.

198. Pour récapituler, les besoins en personnel temporaire sont les suivants :

#### Équipe pour le Kenya

- (a) L'équivalent de dix mois de travail d'un substitut du Procureur de la classe P-4 ;
- (b) L'équivalent de 12 mois de travail de deux juristes de la classe P-3 ;
- (c) L'équivalent de neuf mois de travail d'un substitut du Procureur de la classe P-2.

#### Équipe pour la RCA

- (a) L'équivalent de dix mois de travail de deux substituts du Procureur de la classe P-3 ;
- (b) L'équivalent de neuf mois de travail d'un substitut du Procureur adjoint de 2<sup>e</sup> classe au niveau P-2 ;
- (a) L'équivalent de huit mois de travail de deux substituts adjoints du Procureur de la classe P-1.

### **Ressources hors personnel**

#### *Voyages*

199. Des crédits sont demandés au titre des voyages pour les missions non seulement des équipes conjointes à l'appui des enquêtes, mais aussi pour le Procureur adjoint dans le cadre de ses fonctions de représentation visant à faire mieux comprendre les activités menées par le Bureau du Procureur et à s'assurer une coopération pour ces activités.

200. Grâce aux mesures d'économie signalées plus haut, le nombre de missions demandées pour la Division des poursuites diminue légèrement, tombant de 61 en 2010 à 57. Le nombre total de jours de mission connaît une forte diminution, soit de 23 pour cent, permettant de compenser toutes les augmentations pour cause d'inflation, et permettant aussi une légère réduction nette de 7 100 euros.

Tableau 35 : Programme 2400 : Budget proposé pour 2011

Division des poursuites	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs								
Agents des services généraux		<b>Dépenses non ventilées</b>						
Total partiel (fonctionnaires)	602,9	3 158,7	748,5	3 392,7	771,7	3 392,7	23,2	0,5
Personnel temporaire	110,2	986,5		758,9		758,9		
Total partiel (autre personnel)	110,2	986,5		758,9		758,9		
Voyages	33,0	173,6	33,3	180,7	30,6	176,3	-7,1	-3,3
Total partiel (hors personnel)	33,0	173,6	33,3	180,7	30,6	176,3	-7,1	-3,3
<b>Total</b>	<b>746,1</b>	<b>4 318,8</b>	<b>781,8</b>	<b>4 332,3</b>	<b>802,3</b>	<b>4 327,9</b>	<b>16,1</b>	<b>0,3</b>
Participation à l'entretien	19,4	105,6	15,1	159,1	16,4	146,2	11,63	6,67

Tableau 36 : Programme 2400 : Effectif proposé pour 2011

Division des poursuites	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1 <sup>re</sup> classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Effectif de base														
Effectif lié aux situations		1			3	3	8	6	6	4		2	2	6
Total partiel		1			6	8	8	6	6	33		9	9	42
Effectif de base														
Effectif lié aux situations				1	-1									
Total partiel				1	-1									
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
<b>Total</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>33</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>42</b>